

**Commune de Noyen sur Sarthe**  
**Conseil municipal du**  
**24 février 2016, 20h30**

**Date de convocation :** le 18 février 2016

**Date d'affichage :** le 18 février 2016

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 22

Présents : 19

Votes : 19

**Ordre du jour**

- 2016.15- Informations diverses
- 2016.16 – Délégations marchés publics : décisions du Maire et des adjoints
- 2016.17 - Délégation du droit de préemption urbain
- 2016.18 – Attribution du marché Rénovation de l'éclairage public
- 2016.19 – Projet extension de la caserne : Acquisition d'une parcelle
- 2016.20 – Demande de subvention au titre de la dotation parlementaire sénatoriale
- 2016.21 – Demande de subvention au titre du programme Leader – Aménagement d'un parking à la gare
- 2016.22 – Demande de subvention au titre du programme Leader – Rénovation de l'éclairage public
- 2016.23 – Demande de subvention au titre du programme Leader – Rénovation et extension du complexe salle polyvalente et gymnase
- 2016.24 – Lotissement Zone d'Activité du Tertre – reprise d'une parcelle
- 2016.25 - Indemnité de gardiennage des églises
- 2016.26– Liste des marchés conclus en 2015
- 2016.27 - Bilan des acquisitions et cessions 2015
- 2016.28 – Adhésion de la Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen au Syndicat Mixte Sarthois d'Aménagement Numérique
- 2016.29 – Demande de subvention au titre du Fonds national de soutien à l'investissement local –renforcement des fonctions de centralité des bourgs-centres – Rénovation et extension du complexe salle polyvalente et gymnase
- 2016.30 – Demande de subvention au titre du Fonds national de soutien à l'investissement local –opérations structurantes – Aménagement du carrefour routier RD35-RD309
- 2016.31 - Questions diverses

Le 24 février 2016, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MORICE, Maire de Noyen-sur-Sarthe.

**Etaient Présents :** Marie-Madeleine AUTRET, Magali COMPAIN, Michèle DESSEIGNE, Fabien FISSON, Laurent FOURMOND, Chantal GALATI, Marie-Claire GAUTIER, Patricia GUILLOCHON-BRION, Alain LANCELEUR, Jacques LIONS, Pascal LINEY, Alain MARTIN, Stéphanie MEISSER-MENARD, Michel MONTREUIL, Jean-Louis MORICE, Véronique OGE, Didier REAUTÉ, Mathilde SAULNIER Régis SAUDUBRAY

**Etaient absents, excusés :** Lionel JARRIÉ, Fanny LAINEY, Annick NAVEAU

**Secrétaire :** Fabien FISSON

## ✓ **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 janvier 2016**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'approuver le procès-verbal de la réunion précédente.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **2016.15- Informations diverses**

- Stationnement Boulevard Saint-Germain

Monsieur le Maire propose de réaliser un marquage au sol définitif et de supprimer l'alternat par quinzaine.

Madame Compain s'interroge sur la possibilité d'intégrer un aménagement spécifique pour un résident handicapé.

Monsieur le Maire indique que le marquage sera implanté sur le côté gauche en descendant le Boulevard, laissant l'accès aux VSL pour ce résident.

Un panneau STOP sera enraciné sur le parking de la gare, à la demande des usagers.

Madame Autret fait part d'une remarque entendue lors du dernier conseil de l'Ecole Saint-Exupéry : la place de stationnement destinée aux Personnes à Mobilité Réduite est trop éloignée du cheminement piétonnier.

Monsieur le Maire répond que la question sera étudiée.

### **2016.16 – Délégations marchés publics : décisions du Maire et des adjoints**

**01** : Aménagement complémentaire en pourtour de conteneur avenue du Maine, Luc Durand (Pruillé), d'un montant de 459,50 € H.T.

**02** : Barrières pour trottoir face boulangerie Besnard, ASC Le Gars (Mulsanne), d'un montant de 1 220,00 € H.T.

**03** : Aménagement complémentaire en pourtour de conteneur route du Canal, Luc Durand (Pruillé), d'un montant de 1 259,00 € H.T.

**04** : Vitrine affichage extérieur pour la salle polyvalente, Comat & Valco Equipements (Montagnac), d'un montant de 547,00 € H.T.

**05** : Eclairage pour le stade, Lesieur (Mayenne), d'un montant de 1 428,00 € H.T.

### **2016.17 - Délégation du droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire rend compte des ventes de biens immobiliers soumis au Droit de Préemption Urbain n°2016.2 à 2016.4. Il n'a pas exercé de droit de préemption sur ces ventes.

### **2016.18 – Attribution du marché Rénovation de l'éclairage public**

Monsieur le Maire rappelle le projet. Le marché porte sur la fourniture et la pose de mâts et luminaires dans les rues concernées par l'enfouissement des réseaux aériens.

Lancé sous forme de marché à procédure adaptée, il a été envoyé à la publication le 22 janvier 2016. Il est paru sur le portail des marchés publics de la Sarthe, et dans le journal Ouest France.

La date limite de remise des offres était fixée au mardi 16 février 2016 à 12h30. La commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 16 février pour ouvrir les plis et enregistrer les offres. Sept entreprises ont déposé une offre : chacune pour les 3 lots.

Monsieur le Maire rend compte de l'analyse des offres. Il indique que les offres se situent toutes au-dessus de l'enveloppe budgétaire accordée au projet.

Il propose au Conseil municipal de classer sans suite ce marché pour motif d'intérêt général.

La procédure sera relancée en fusionnant les 3 lots en un seul lot.

Le Conseil municipal valide cette proposition.

## 2016.19 – Projet extension de la Caserne : Acquisition d’une parcelle

Monsieur le Maire évoque le projet d’extension de la caserne des pompiers, pour lequel il serait nécessaire d’étendre la propriété foncière communale aux deux parcelles voisines.

Le projet, chiffré par le SDIS entre 200 000 et 230 000€, concerne une extension de 40 m<sup>2</sup> environ, destinée à accueillir des vestiaires, des sanitaires et bureaux. La Commune serait sollicitée à hauteur de 15% des fonds engagés.

Le Plan Local d’Urbanisme contraint la construction à une extension, dans la continuité du bâti existant.

Après des échanges avec les consorts Oederlin, Monsieur le Maire propose d’acquérir la parcelle AB 92, d’une superficie de 511 m<sup>2</sup>, située Rue de Verdun, au prix de 5 € le m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal approuve cette proposition et charge le Maire d’effectuer toutes les démarches nécessaires à la conclusion de cette acquisition, tout comme pour la parcelle AB 114.

Monsieur Fisson demande s’il est nécessaire de déposer un permis de construire.

La réponse est positive.

Madame Galati s’interroge sur la pertinence d’investir dans l’extension de la caserne, qui pourrait être positionnée sur une autre parcelle, à l’extérieur du bourg par exemple.

Monsieur le Maire répond qu’élever un nouveau bâtiment ne fait pas partie des projets du SDIS, pour des raisons budgétaires.

Monsieur Lanceleur indique qu’il est possible que le bâtiment actuel soit, en partie réorganisé, du fait du changement d’un camion de service.

Monsieur Fisson pose la question des perspectives du maintien de la caserne à Noyen, à long terme.

## 2016.20 – Demande de subvention au titre de la dotation parlementaire sénatoriale

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des recherches de financement pour la mise en accessibilité de la mairie.

Il souhaite solliciter le soutien du Sénateur Louis-Jean de NICOLAY dans le cadre de sa dotation parlementaire.

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de la dotation parlementaire sénatoriale et arrête les modalités de financement suivantes :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant prévisionnel HT</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Travaux d’aménagement	69 636 €	Dotation parlementaire Sénateur LJ de Nicolay	10 000 €
Honoraires	7 040 €	Autofinancement	66 676 €
<b>TOTAL</b>	<b>76 676 €</b>		<b>76 676 €</b>

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la dotation sénatoriale.

Monsieur Fisson demande un point d'actualité sur ce dossier.

Monsieur le Maire répond que la consultation pour le recrutement des entreprises est en cours et qu'il souhaite que les travaux soient achevés pour la fin du mois de juin 2016.

### **2016.21 – Demande de subvention au titre du programme Leader – Aménagement d'un parking à la gare**

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention pour l'aménagement d'un parking, situé Rue des Remparts.

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours des fonds européens Leader et arrête les modalités de financement suivantes :

Dépenses	Ressources
- Voirie : 35 520 € - Clôture : 5 058 € - Divers mobilier éclairage : 9 422€	- LEADER (40 %) 20 000 € - Conseil régional (30%) 15 000 € - Autofinancement (30%) 15 000 €
Total 50 000 €	Total 50 000 €

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention au titre de Leader et à signer tout document associé.

Monsieur le Maire précise qu'un bureau d'étude a été retenu pour réaliser le projet d'aménagement et que les propositions de la commission voirie ont été relevées.

### **2016.22 – Demande de subvention au titre du programme Leader – Rénovation de l'éclairage public**

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public : fourniture et pose de mâts et luminaires dans les rues concernées par l'enfouissement des réseaux aériens.

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours des fonds européens Leader et arrête les modalités de financement suivantes :

Dépenses	Ressources
- Fourniture et pose de mâts et luminaires : 120 000 €	- LEADER (50 %) : 60 000 € - TEPCV : 32 000 € - Autofinancement : 28 000 €
Total 120 000 €	Total 120 000 €

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention au titre de Leader et à signer tout document associé.

### **2016.23 – Demande de subvention au titre du programme Leader – Rénovation et extension du complexe salle polyvalente et gymnase**

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention pour la rénovation et l'extension du complexe salle polyvalente et gymnase.

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours des fonds européens Leader et arrête les modalités de financement suivantes :

Dépenses	Ressources
- Travaux rénovation et extension du complexe salle polyvalente et gymnase : 674 000 € - Honoraires : 50 000 €	- LEADER : 60 000 € - DETR 2015 : 129 000 € - Autofinancement : 535 000 €
Total 724 000 €	Total 724 000 €

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention au titre de Leader et à signer tout document associé.

#### **2016.24–Lotissement Zone d'Activité du Tertre – reprise d'une parcelle**

Monsieur le Maire indique, qu'à ce jour, une seule parcelle est disponible à la vente sur la Zone d'Activité du Tertre. Située parcelle YL 135, elle représente 2 349 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire propose de conserver ce bien au sein du patrimoine communal, car il est contigu à une parcelle de 5 000 m<sup>2</sup>, déjà propriété communale. Elle constituera une réserve foncière, qui pourrait être destinée au développement d'activité culturelle ou sportive, en lien avec le complexe du gymnase-salle polyvalente.

Le Conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire, décide d'intégrer la parcelle désignée dans le patrimoine communal.

La clôture du budget de la Zone d'Activité du Tertre sera engagée lors de la prochaine séance.

#### **2016.25 - Indemnité de gardiennage des églises**

L'application de la règle de calcul de revalorisation de l'indemnité de gardiennage des églises conduit au maintien pour 2016 du montant fixé pour 2015.

Le conseil municipal maintient le montant de l'indemnité de 474,22€ versée au gardien résidant dans la commune (indemnité plafond).

#### **2016.26– Liste des marchés conclus en 2015**

Conformément à l'arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics, la liste des marchés publics conclus l'année précédente doit être publiée :

<b>Marchés publics conclus en 2015</b>
--

#### **FOURNITURES ET SERVICES**

**de 15 000€HT à 89 999€HT**

**06/2015** Maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension du complexe salle polyvalente-gymnase

CAILLOUX- 72000 LE MANS

**07/2015** Fourniture de repas pour le restaurant scolaire

RESTAUVAL – 72000 LE MANS (renouvellement du marché pour une année)

**12/2015** Fourniture d'électricité pour 4 bâtiments communaux

EDF COLLECTIVITES – 44000 NANTES (marché pour 3 ans)

**de 90 000€HT à 5 000 000€HT**

néant

#### **TRAVAUX**

**de 15 000€HT à 89 999€HT**

**07/2015** Aménagement du Lotissement de la Paluelle

DURAND – 49220 PRUILLE

**07/2015** Aménagement du Lotissement de la Paluelle

FTPB – 53410 SAINT PIERRE LA COUR

**10/2015** Programme voirie 2015

DURAND – 49220 PRUILLE

**de 90 000€HT à 5 000 000€HT**

**12/2015** Elévation du bâtiment destiné à la petite enfance

DASSE CONSTRUCTIONS – 40260 CASTETS

**2016.27 - Bilan des acquisitions et cessions 2015**

Achat de la parcelle de 22 589 m<sup>2</sup> cadastrée YR n°160 (délaissés autoroute A11) à Vinci autoroutes pour 9 000€.

Achat d'une maison cadastrée AC 203, de 61 ca, pour une valeur de 24 400 €.

Achat des parcelles YR 124, 127, 130, 135, 136 et 150; AB163p, représentant 48a et 56 ca, auprès de Réseau Ferré de France pour une valeur de 15 967 €.

Cession de la parcelle YN65 au profit du Conseil départemental pour une valeur de 23 784 €.

**2016.28 – Adhésion de la Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen au Syndicat Mixte Sarthois d'Aménagement Numérique**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1425-1 et L.5214-27,*

*Vu la délibération n°01 du conseil communautaire de la Communauté de Communes en date du 20/01/2016 ;*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat mixte sarthois d'Aménagement numérique (SmsAn) pour l'exercice de la compétence facultative «établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales» ;
- Charge le Maire de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et au président de la Communauté de Communes de Loué-Brûlon-Noyen.

**2016.29 – Demande de subvention au titre du Fonds national de soutien à l'investissement local – Renforcement des fonctions de centralité des bourgs-centres – Rénovation et extension du complexe salle polyvalente et gymnase**

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention pour la rénovation et l'extension du complexe salle polyvalente et gymnase.

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours du Fonds national de soutien à l'investissement local et arrête les modalités de financement suivantes :

Dépenses	Ressources
<ul style="list-style-type: none"><li>- Travaux rénovation et extension du complexe salle polyvalente et gymnase : 674 000 €</li><li>- Honoraires : 50 000 €</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Fonds national Investissement local : 250 000 €</li><li>- LEADER : 60 000 €</li><li>- DETR 2015 : 129 000 €</li><li>- Autofinancement : 285 000 €</li></ul>
Total 724 000 €	Total 724 000 €

Le Conseil municipal

- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux
- Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention au titre de ce Fonds national et à signer tout document associé.

### **2016.30 – Demande de subvention au titre du Fonds national de soutien à l'investissement local –opérations structurantes – Aménagement du carrefour routier RD35-RD309**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des recherches de financement pour ce projet.

Le carrefour Georges Guiet est, en effet, un point névralgique de passage, qui décompte actuellement 6 000 véhicules/jour, dont 1 000 Poids Lourds.

Le cabinet IRPL a été recruté pour élaborer un projet d'aménagement. La solution retenue est un giratoire qui vise à améliorer la sécurité routière. Les aires urbaines environnantes – parking, trottoirs, espaces piétonniers, seront reprises et satisferont aux règles de la mise en accessibilité.

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de la dotation parlementaire sénatoriale et arrête les modalités de financement suivantes

<b>Financier</b>	<b>Montant HT</b>
Fonds national de soutien à l'investissement local – opérations structurantes (55%)	250 000 €
Dotation sénatoriale JP VOGEL (10%)	45 148 €
Autofinancement (35%)	156 332 €
Total – « études, travaux »	451 480 €

Le Conseil municipal

- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux
- Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention au titre de ce Fonds national et à signer tout document associé.

### **2016.31 - Questions diverses** ***- Zérophytosanitaire en 2017***

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la future interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires à partir de 2017. Il propose qu'une réflexion soit d'ores et déjà engagée.

Il évoque l'exemple de la ville de Castres qui propose des missions d'intérêt général, pour les jeunes de 14-17 ans, en échange de 20 euros pour 3 heures travaillées.

Monsieur Liney suggère de développer le bénévolat des Noyennais.

Madame Autret indique les élus de Brûlon et Loué demandent à chaque habitant de nettoyer devant chez eux.

Madame Meisser-Ménard répond que le cimetière de La Flèche est enherbé.

Messieurs Martin et Lanceleur expliquent que de nouveaux systèmes sont mis en vente : à vapeur, mini-débroussailleuses etc.

- **Fermeture de l'entreprise Recticel**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la fermeture de l'entreprise annoncée en début du mois de février. A priori, sur les 29 personnes actuellement engagées, certaines sont proches du départ à la retraite et une proposition d'emploi sur les autres sites du groupe (Louviers, Trilport ou Langeac) a été effectuée. Les négociations sont en cours.

L'entretien et la mise sous alarme du bâtiment sont maintenus jusqu'à une éventuelle reprise.

Monsieur le Maire a pris connaissance de la fermeture lors d'une rencontre avec la direction du groupe. Il a ensuite reçu le responsable du syndicat.

- **Empierrement allée Route de Saint-Jean-du-Bois**

Madame Gautier propose que l'allée située le long de la rivière soit empierrée.

Monsieur le Maire répond que cette question sera étudiée.

- **Lampadaire Quartier de la Madeleine sans extinction nocturne**

Madame Gautier signale qu'un luminaire reste allumé toute la nuit.

Monsieur Lancelleur répond que cet élément a fait l'objet de travaux avant Noël et qu'il présente depuis des dysfonctionnements. Il veillera à apporter une solution.

La séance est levée à 21H45.

**La prochaine réunion du conseil municipal  
se tiendra le jeudi 24 mars 2016 à 20H00.**

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité auprès de la Préfecture. Un délai de 2 mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.